

CONSEIL D'ETAT

Section du Contentieux
1, place du Palais-Royal
75100 PARIS CEDEX 01

Tél : 01 40 20 80 70
Fax : 01 40 20 88 85

Paris, le 26/09/2018

LR
lc 8/10/2018

M. LABORIE André
2 rue de la Forge
31650 Saint Orens

Notre réf : N° 424187
(à rappeler dans toutes correspondances)

Monsieur André LABORIE c/
Affaire suivie par : M. Longieras

DEMANDE DE REGULARISATION D'AVOCAT

Lettre recommandée avec avis de réception

Monsieur,

J'attire votre attention sur le fait que votre requête doit être présentée et signée par un avocat au Conseil d'Etat.

Afin de régulariser la procédure, vous devez prendre contact avec un avocat au Conseil d'Etat que vous aurez choisi dans la liste ci-jointe.

Faute de présenter votre requête par un avocat au Conseil d'Etat, vous vous exposez à ce qu'elle soit rejetée comme irrecevable en application des articles R. 432-1 ou R. 821-3 du code de justice administrative.

Il est rappelé qu'il existe une procédure d'aide juridictionnelle, régie par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 modifiée et le décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 modifié, et que toute demande doit être adressée au bureau d'aide juridictionnelle près le Conseil d'Etat. Toutefois, je vous précise que l'aide juridictionnelle est accordée en fonction de plusieurs conditions tenant non seulement au montant des ressources mais aussi aux chances de succès de l'action.

Un délai de 1 mois, à compter de la réception de la présente lettre, vous est imparti pour effectuer la régularisation demandée.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président,
Le greffier en chef de la 5ème chambre



Bernard Longieras

CONSEIL D'ETAT

Section du Contentieux
1, place du Palais-Royal
75100 PARIS CEDEX 01

Paris, le 26/09/2018

Tel : 01 40 20 80 70
Fax : 01 40 20 88 85

M. LABORIE André
2 rue de la Forge
31650 Saint Orens

Notre réf : N° 424187
(à rappeler dans toutes correspondances)

Monsieur André LABORIE c/
Affaire suivie par : M. Longieras

ACCUSE DE RECEPTION DE LA REQUETE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous certifier que la requête dont l'objet est brièvement rappelé ci-dessous a été enregistrée sous le numéro cité en référence au greffe du Secrétariat de la Section du Contentieux le 14/09/2018 :

Requête par laquelle M André Laborie demande au Conseil d'Etat de réviser l'ordonnance n° 419185 du 31 juillet 2018 par laquelle le président de la 6ème chambre de la section du contentieux a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite de rejet du garde des sceaux, ministre de la justice de sa demande du 19 décembre 2017 tendant à l'indemnisation des préjudices qu'il estime avoir subis du fait de dysfonctionnements des services de la justice, à ce qu'il soit fait droit à sa demande et à la condamnation de l'Etat à lui verser la somme de 55 000 euros à titre de réparation de ses différents préjudices

Il vous appartient, jusqu'à l'issue de la procédure, d'informer le Conseil d'Etat de vos changements d'adresse. Par ailleurs, pour permettre de vous joindre plus facilement, en cas de nécessité, vous pouvez communiquer au secrétariat vos numéros de téléphone et de télécopie.

Ce dossier est accessible sur le site internet <http://sagace.conseil-etat.fr> à l'aide des codes d'accès suivants : identifiant : 424187-6cu, mot de passe : 3plv60

J'attire votre attention sur le fait que si un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation se constitue pour vous représenter, ces codes seront désactivés et seul cet avocat aura accès au dossier.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef de la 5ème chambre